

SOMMAIRE DE L'EXAMEN DE PROJET D'EDC : Projet d'expansion de la ligne 6 d'Alba

Description du projet	Projet d'expansion de la ligne 6 d'Alba
Parrains	Aluminium Bahrain B.S.C.
Pays	Bahreïn
Catégorie de projet	A
Exportateurs canadiens	Divers exportateurs canadiens
Description des biens d'équipement et services	Vente de biens et services canadiens
Produit d'EDC	Garanties
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aa)	07-03-2018
Date de la signature (jj-mm-aa)	17-10-2018

Catégorie du projet

Le projet consiste en la construction, la mise en service et l'exploitation d'une aluminerie agrandie appartenant à Aluminium Bahrain B.S.C. (« Alba ») et d'une nouvelle centrale à cycle combiné au gaz de 1 792 MW, de même qu'en l'expansion d'une installation portuaire réservée. Lorsque l'aluminerie d'Alba sera pleinement fonctionnelle en 2019, il s'agira du plus important site de fusion d'aluminium au monde, et la production d'aluminium de la société augmentera de 53 % (passant de 981 016 à 1 500 000 tonnes métriques par année, selon les prévisions). Le projet est mis en œuvre par trois différents entrepreneurs en IAC (ingénierie, approvisionnement et construction), sous la supervision générale d'Alba : la raffinerie (« Potline 6 ») sera réalisée par International Bechtel Co. Ltd; la centrale électrique 5 (« PS 5 ») par General Electric Global Parts & Products et Gama Power Systems Engineering and Contracting Inc. (le consortium « GE-Gama »); et le système de distribution d'électricité par Siemens LLC.

Le projet a été classé dans la catégorie A. (Les définitions des catégories de projet se trouvent [ici](#).)

Résumé de l'examen d'EDC

EDC a examiné le projet conformément à sa *Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale* et a conclu que sa conception respectait les exigences environnementales applicables du pays d'accueil. Elle s'attend à ce que le projet soit conçu et exploité conformément aux normes de performance de la Société financière internationale (SFI) applicables et dans un laps de temps raisonnable, et s'appuie sur les engagements assortis d'échéances pris dans le plan d'action environnemental et social. Pour arriver à cette conclusion, EDC a examiné l'évaluation des incidences environnementales et sociales, notamment le rapport d'un consultant indépendant, ainsi que divers plans de gestion et rapports de contrôle préalable indépendants.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

Main-d'œuvre et conditions de travail : Alba estime qu'au plus fort des travaux d'expansion, 12 000 travailleurs (employés directs et sous-traitants) seront mobilisés, dont 80 % seront considérés comme des travailleurs étrangers ou des ressortissants de pays tiers. Les conditions de travail et d'hébergement de ces derniers comptent parmi les principaux risques liés au projet. Les entrepreneurs sont chargés du recrutement de la main-d'œuvre pour la partie du projet dont ils sont responsables, et ils peuvent retenir les services d'agences de recrutement.

Mesures d'atténuation : Des contrôles sont en place afin de garantir que les normes du travail sont respectées. Les entrepreneurs doivent exclusivement faire affaire avec des agences locales agréées pour le recrutement de ressortissants de pays tiers, interdire le prélèvement de commissions connexes et veiller à ce que les ressortissants conservent l'accès à leur passeport. Des vérifications mensuelles de l'administration de la paie sont effectuées afin de confirmer que les entrepreneurs (sous-traitants) versent aux travailleurs leur plein salaire et n'y font aucun prélèvement illégal. Les installations d'hébergement sont inspectées mensuellement par les entrepreneurs et tous les trimestres par Alba afin de vérifier leur conformité aux lois bahreïniennes et aux lignes directrices de la SFI et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. En cas de non-conformité, l'entrepreneur doit appliquer les mesures correctives requises dans les délais prescrits. La politique de ressources humaines d'Alba s'applique à tous les employés et entrepreneurs (y compris les ressortissants de pays tiers). Le code de pratiques commerciales d'Alba définit son approche en matière de non-discrimination, d'égalité des chances et d'élimination du travail des enfants. Alba a mis en place un mécanisme de traitement des plaintes des travailleurs qui vise à consolider les différentes mesures de gestion et de traitement des plaintes et qui est accessible à tous les travailleurs, y compris les ressortissants de pays tiers.

Émissions atmosphériques : Les émissions de poussière durant la construction et les émissions atmosphériques liées à l'exploitation de la centrale au gaz et de l'aluminerie sont considérées comme les principales incidences potentielles du projet. On estime qu'une fois en service, les installations feront augmenter d'environ 3,8 millions de tonnes d'équivalents CO₂ par année les émissions de gaz à effet de serre, ce qui portera les émissions totales résultant des activités opérationnelles d'Alba (y compris ce projet et ses activités actuelles) à 12,8 millions de tonnes d'équivalents CO₂ par année.

Mesures d'atténuation : Une série de mesures d'atténuation ont été mises en œuvre dans le cadre du projet afin de réduire les émissions de poussière suivant les conditions ambiantes, et un suivi sera effectué régulièrement afin d'évaluer les émissions réelles et les dépassements des normes en place tout au long de la construction et de l'exploitation des installations. Dans le but de contrôler l'intensité des émissions de carbone, les gestionnaires du projet se sont engagés à utiliser les meilleures technologies disponibles, notamment des chaudières à vapeur récupératrices de chaleur pour maximiser le rendement énergétique des installations. Alba compte également éliminer certaines technologies antérieures de ses installations existantes dans le cadre de son plan de remplacement lié au cycle de vie.

Santé et sécurité au travail : Les risques liés à la santé et à la sécurité au travail sont à leur niveau le plus élevé durant l'étape de la construction.

Mesures d'atténuation : Durant la construction, chaque entrepreneur doit avoir ses propres plans de gestion de la santé et de la sécurité, qui sont alignés sur les exigences du projet. Les entrepreneurs font rapport de leur rendement chaque mois et font l'objet d'une vérification trimestrielle.

Documentation examinée

Voici une liste indicative des principaux documents examinés conformément à la *Directive en matière*

d'évaluation environnementale et sociale actuelle :

- Évaluations des incidences environnementales et sociales (EIES) (Tebodin, 2014)
- Annexe au rapport d'EIES (Tebodin, 2014)
- Complément du rapport d'EIES (Environment Arabia, 2017)
- Divers rapports et plans de gestion environnementale et sociale (Alba)
- Divers rapports de consultants indépendants en questions environnementales et sociales (ERM, Citrus)

Normes environnementales et sociales applicables de la SFI utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil)

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sûreté et sécurité des communautés